

16 Provinces

Ogooué-Maritime/Département de Bendje/Session extraordinaire du Conseil départemental

On n'est toujours pas sorti de l'auberge !



Lucie Akendengue Daker : un président seul?



L'apport de Michel Ondo Ndong, conseiller du ministre de l'Intérieur, a été crucial.



Entre le président du CDB et son secrétaire général, même si le divorce n'est pas consommé, ce n'est plus le parfait amour.

René AKONE DZOPE

Port-Gentil/Gabon

A la suite de la réplique du président de l'institution, Lucie Akendengue Daker, au lieu de passer aux débats pour en tirer les conclusions, les conseillers départementaux, après concertation, ont retenu le principe de la création d'une commission ad hoc chargée de vérifier sur le terrain la véracité de ses arguments de défense. La commission dont la mise en place a fait l'objet d'une délibération prise séance tenante, devra rendre les conclusions de ses investigations au bout de 15 jours, à compter de sa signature. Le rapport rédigé à cet effet sera rendu public au cours d'une autre session extraordinaire.

LA crise que traverse actuellement le Conseil départemental de Bendje (CDB) devra se prolonger pendant quelques semaines encore. Les conseillers départementaux, réunis pour le second round de la session extraordinaire ouverte une semaine plus tôt, n'ont pu atteindre le bout du tunnel.

En effet, suite à la réplique du président de l'institution, Lucie Akendengue Daker, au lieu de passer aux débats pour en tirer les conclusions, comme initialement prévu, les conseillers départementaux, après concertation, ont retenu le principe de la création d'une commission ad hoc chargée de vérifier sur le terrain la véracité de ses arguments de défense. Ladite commission, dont la création a été appuyée d'une délibération prise séance tenante, est composée de huit (8) membres, tous élus locaux. Elle est présidée par Bruno Ngwayombe et a pour rapporteur Akendengue Rentchalet. Le rapport dressé au terme de 15 jours d'investigations sera rendu public au cours d'une autre session extraordinaire.

Une approche mal appréciée par ceux qui ont encore en mémoire ces propos d'un compatriote, qui affirmait à peu près que « Quand on veut éteindre une affaire dans notre pays, on crée une commission ad hoc. »



Les conseillers du PDG et ceux de...



... l'opposition militent pour la transparence dans la gestion de l'institution.

Toujours est-il que la session de mercredi a piétiné, à son entame, pour des questions préjudicielles. En effet, deux conseillers, François Robaky de la Clé et Jean Claude Bouka du PDG, tout en prenant part aux travaux sont en même temps des employés de l'Institution. Or, ainsi que l'a rappelé le conseiller du ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités locales, Michel Ondo Ndong dont l'apport a été crucial, la loi organique en son article 94 dispose ce qui suit : "Il est formellement interdit aux conseillers locaux, en dehors des membres du bureau, d'exercer au-delà de leur pouvoir délibérant au sein du conseil et des commissions qui en dépendent, toutes fonctions administratives au sein de ladite collectivité locale et des établissements publics locaux rattachés".

INTERPELLATION• Une disposition appuyée par l'article 70 qui énonce: "Un conseiller ne peut participer à la délibération d'une affaire qui le concerne, soit à titre personnel, soit comme mandataire". Après un débat de plus d'une heure, les deux élus sont finalement sortis de la salle.

Puis, le sénateur de Bendje, Gabriel Ougoula Monyama, le plus ancien conseiller départemental, a été coopté par ses pairs pour présider les travaux, en lieu et place de Lucie Akendengue Daker, qui devait répondre à son interpellation point par point. Un exercice qui a mis en surface de nombreux dysfonctionnements liés, pour l'essentiel, à l'absence de



Les deux conseillers à palabre ont dû quitter la salle.

communication et au climat délétère qui pèse sur l'institution, la présidente s'étant mise à dos ses collègues de l'exécutif et ceux de l'Assemblée délibérante.

Peut-être qu'eux aussi en abusent-ils de leur pouvoir? Toute chose qui paralyse son fonctionnement. C'est à croire que cette équipe a relégué aux calendes grecques sa mission première, celle d'être au service des populations.

Pour une affaire de manque de rames de papier et d'encre, le président du Conseil et son secrétaire général avec qui le courant ne passe plus bien, n'ont pas pu multiplier et mettre à la disposition des conseillers les comptes administratifs 2014 et 2015 disponibles en machine.

Il y a d'autres futilités : « Le problème de papier et d'encre c'est votre cuisine interne entre votre secrétaire général

et vous, les conseillers attendent les documents », a d'ailleurs souligné M. Ondo Ndong, confiné dans un rôle de pédagogue tout au long de la séance.

Sur l'attribution de marché de prestation de service de gré à gré à la société de gardiennage SAFE & Co sans convention, ni contrat, Lucie Akendengue a soutenu que ces supports existeraient. « Quel est le montant du contrat? », a cherché à savoir l'émissaire du ministre de l'Intérieur. « 48 millions de francs par an », a répondu la présidente du CDB qui, sur le coup, s'est vu rafraîchir la mémoire par la tutelle, impartiale. Selon Ondo Ndong, dans le domaine des Travaux publics. Les marchés dépassant 20 millions de francs doivent faire l'objet d'une délibération approuvée en session par les conseillers. Tout comme l'achat des fourni-

tures et les prestations de service lorsqu'ils excèdent 15 millions de francs. Une démarche que, semble-t-il, le président n'a pas suivie. S'agissant des coopératives, elle a affirmé qu'elle n'ont jamais existé. Et là, à la lumière des explications de l'intervenante, il apparaît plus ou moins que les conseillers n'ont pas vérifié leurs informations sur ce dossier. C'est vrai que l'idée de créer des coopératives dans le département avait été soutenue par une délibération. Ces structures devaient bénéficier d'un appui de 60 millions de francs du CDB. Faute de liquidités, l'argent n'a jamais été décaissé, si on en croit ses explications. D'après Lucie Akendengue Daker, le Conseil soutient les agriculteurs à travers l'abatage des plantations et la fourniture des boutures, à hauteur de 3 millions de

francs. Toutefois, une fois encore, M. Ondo Ndong a demandé à l'exécutif de faire parvenir aux élus départementaux, par écrit, les notifications des délibérations rejetées par la tutelle.

METTRE FIN A TOUT PRIX• On a également appris que la subvention de 65 millions de francs allouée par l'État et destinée au relèvement des salaires a été répartie aux bénéficiaires. Lucie Akendengue Daker a presque renvoyé la balle aux conseillers, qui l'accusent de « gestion opaque du patrimoine foncier de l'institution. » L'anarchie viendrait de certains conseillers. A telle enseigne que les deux titres fonciers du CDB ne produisent plus de recettes au trésor public. « Quand les agents de recouvrement vont sur le terrain, ils sont chassés à coups de bâton par des squatteurs entretenus par les conseillers, qui vont s'appuyer sur le syndicat pour créer ce désordre », a-t-elle indiqué. Le deuxième titre foncier, celui de "Tchengue Éden" a été morcelé en 100 parcelles. 47 ont été attribuées au personnel par tirage au sort. Les 53 autres vont être vendues aux personnes extérieures au CDB, aux fins de mobiliser les fonds devant permettre de régulariser le titre foncier au trésor public.

A la fin des travaux, 23 conseillers ont voté à main levée, pour la création d'une commission ad hoc. Comme on le voit, le feuilleton se poursuit au CDB, sous un climat nuageux, voire orageux auquel la tutelle devrait mettre fin. A tout prix.